

Les brasseurs sous le choc

Une hausse du droit d'accise de 160 % ! De mémoire de brasseur, cela ne s'était jamais vu... Au lendemain du vote à l'Assemblée nationale de cette taxe, LSA a réuni le 26 octobre quatre brasseurs - Pascal Sabrié, PDG d'Heineken France; Jean Hansmaennel, vice-président des Brasseries Kronenbourg; José Lafuente, responsable France d'AB InBev; Raymond Duyck, président de la PME Jenlain; ainsi que Gérard Laloi, président de l'Association des Brasseurs de France (ABF) depuis 2005 - afin d'évoquer les conséquences d'une telle mesure.

Des patrons abasourdis. « L'effort qui nous est demandé est énorme », déplore Raymond Duyck. « C'est un séisme », ajoute Gérard Laloi. « Un tsunami », renchérit un autre. En effet, le 25 octobre, à l'issue d'une séance passionnée dans l'Hémicycle, les députés ont voté pour une augmentation des droits d'accise allant de 75 à 160 %, laquelle devrait rapporter 480 M € à l'État pour renflouer la Sécurité sociale. Le vote du 25 octobre n'est qu'une première étape. Les articles du PLFSS 2013, dont celui sur la bière, seront discutés au Sénat dès le 7 novembre avant quelques

allers-retours entre les deux assemblées. Le vote final interviendra le 4 décembre. Il reste donc un mois aux brasseurs pour convaincre les sénateurs et quelques ministres de diminuer le taux de cette hausse. Car si Guillaume Garot, ministre délégué à l'Agroalimentaire, et Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et des Forêts, sont conscients des difficultés qu'engendrera cette mesure, Jérôme Cahuzac, ministre du Budget et issu d'une circonscription viticole, reste figé sur ses positions.

+160%

La hausse maximale des droits d'accise sur les bières adoptée le jeudi 25 octobre

UNE TAXE TRÈS CONTESTÉE

Hausse du droit d'accise adoptée par l'Assemblée nationale en fonction de la production des brasseries
Source: Assemblée nationale/PLFSS 2013

Brasseries	en €/hl		Hausse en %
	2012	PLFSS 2013 voté L'AN	
Moins de 10 000 hl	1,38	3,60	+160
De 10 000 à 50 000 hl	1,84	3,60	+120
De 50 000 à 200 000 hl	2,07	3,60	+75
Plus de 200 000 hl	2,75	7,20	+160



Les arguments du gouvernement

- 5 centimes seulement d'augmentation sur un demi de bière.
- Une taxe comportementale. « Il importe non seulement de conduire des actions de prévention mais aussi de rendre plus difficile l'accès financier à ces produits » (PLFSS 2013, page 42).
- Les droits d'accise sur la bière sont nettement inférieurs à ceux pratiqués par les pays d'Europe du Nord.

La réponse des brasseurs

- Ce ne sont pas 5 mais 40 centimes que les consommateurs paieront de plus, car les 5 centimes s'entendent au début de la chaîne de valeur.
- Les brasseurs ont été les premiers fabricants d'alcool à se soucier de consommation responsable, en communiquant sur les unités d'alcool à ne pas dépasser dans ce cadre, en l'inscrivant sur chaque emballage et en participant à la création de l'association Entreprise et Prévention, qui communique sur les méfaits d'une consommation excessive d'alcool.
- Avec 30 litres/an/capita, la bière représente 16 % des boissons alcoolisées en France. Bien loin des ratios du nord de l'Europe (90 litres en Finlande ou 130 litres en République tchèque), là où la bière arrive en tête des boissons alcoolisées consommées.

« De gauche à droite, José Lafuente (AB InBev France), Jean Hansmaennel (Brasseries Kronenbourg), Gérard Laloi (Association des Brasseurs de France), Pascal Sabrié (Heineken France) et Raymond Duyck (Brasserie Jenlain)... Des brasseurs abasourdis par la taxe adoptée par l'Assemblée nationale, réunis par LSA pour discuter des conséquences.

Dans quel marché s'inscrit cette taxe ?

Manifestement, s'agissant de la bière, les Français ont intégré le fameux « boire moins mais mieux », une sorte d'injonction des différents gouvernements pour réduire les problèmes de santé liés à l'alcoolisme. En effet, depuis trente ans, les volumes ont chuté de 30 %. Une descente lente et inéluctable qui a d'ailleurs entraîné quelques restructurations industrielles. « Le marché de la bière est en baisse structurelle, assure Pascal Sabrié (Hei-

neken). De janvier à août, les volumes ont encore baissé de 4 %, tous circuits confondus. » Certes, la météo calamiteuse y est pour quelque chose mais pas seulement. Alors, depuis quinze ans, la profession s'est adaptée en tentant de valoriser leur catégorie. « Nous sommes passés de la quantité à la qualité, explique Gérard Laloi (ABF). Les acteurs ont eu à cœur d'innover, de développer la catégorie. Ils ont réussi à trouver les clés de la valorisation. » À tel point que le marché français est devenu « le plus valorisé au monde », assure Jean Hansmaennel (Kronenbourg). En 2002, les bières

standards représentaient 70 % des volumes commercialisés et les bières premium, 30 %. Dix ans plus tard, la tendance s'est inversée : les standards ne pèsent plus que 49 % des volumes. Cette valorisation a même favorisé la renaissance de petites brasseries, productrices de bières artisanales et régionales. Une cinquantaine ont ouvert en 2011 pour un total de 442 brasseries. « L'évolution du marché vers la valorisation a généré la création de ces micro-brasseries », assure Raymond Duyck (Jenlain). « La France s'est repeuplée de micro-brasseries alors qu'elle n'est pas un pays de

bière », poursuit Jean Hansmaennel. « C'est un exploit regardé par les autres pays », complète José Lafuente (AB InBev France). Reste que ces PME sont parfois trop récentes pour avoir absorbé leurs investissements de départ. La hausse des droits d'accise, qui, selon les brasseurs, se traduirait par une hausse des prix de 15 à 25 %, pourrait leur asséner un coup fatal. « Nous étions en passe de réussir sur cette voie de la valorisation, analyse Gérard Laloi. Si les prix de vente augmentent de 20 %, cela dans un délai très court, le marché risque de s'affaïsser d'autant. » Et ■■■■■■